

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

LBPAM ISR OBLI EUROPE

PART GP

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR OBLI EUROPE, Part GP
Code ISIN : FR0013241049

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 15/12/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Obligations et autres titres de créances internationaux. Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE mais il respecte les règles d'investissement et d'information de cette directive 2009/65/CE.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP est double :

- (i) chercher à offrir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice composite 70% Bloomberg Euro Treasury 5-7y + 30% Bloomberg Euro Aggregate Gov-Related 5-7y ; et
- (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), hors titres d'État. Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence composite 70% Bloomberg Euro Treasury 5-7y + 30% Bloomberg Euro Aggregate Gov-Related 5-7y.

La gestion est discrétionnaire de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence pourront être significatifs. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Government-Related, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplique (comme expliqué ci-avant). Afin de chercher à atteindre le double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes.

1. L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90% de l'actif net.

A. Analyse extra-financière des titres des émetteurs souverains et assimilés (agences gouvernementales, collectivités territoriales, etc.). Ces titres peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. Ils font l'objet d'une évaluation selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG). Pour autant, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. L'évaluation extra-financière des émetteurs souverains et assimilés (agences gouvernementales, collectivités territoriales, etc.) réalisée par Ostrum prend pour base le SDG Index, lequel repose sur les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD). Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble des 17 ODD et fournit une évaluation comparée des performances des États ; il suit les progrès accomplis par les États dans leur poursuite de chaque ODD. Le SDG Index s'appuie sur des données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et sur des données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé).

B. Analyse extra-financière des émetteurs privés et quasi-publics. Les titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics peuvent représenter 30 % minimum de l'actif net du FCP. Un univers d'analyse est défini (les valeurs qui composent l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Government-Related), duquel sont exclues des valeurs interdites (émetteurs exclus par le comité d'exclusion de LBP AM sur des critères ESG, ou émetteurs de secteurs controversés). Les résultats de l'évaluation de l'analyse extra-financière des émetteurs privés et quasi-publics sont pris en compte dans la sélection des émetteurs quasi-publics. Cette analyse extra-financière repose sur une analyse décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. Ostrum reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur.

2. Au terme de l'analyse de l'univers d'investissement décrit ci-dessus, Ostrum sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières. La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance principalement européens, tout en cherchant à tirer parti de plusieurs sources de valeur ajoutée : (i) gestion de la sensibilité globale et par pays en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt européens. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [4 ; 7] ; (ii) choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, ...) ; (iii) allocation entre les émissions du secteur souverain, quasi public, privé, tant pour chercher à bénéficier de rendement additionnel que pour générer des plus-values ; (iv) dynamisation par une gestion active de l'exposition aux devises européennes dans un cadre de risque maîtrisé ; et (v) dynamisation par l'investissement en stratégies de gestion alternative.

Pour les titres d'États : les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. La sélection des émetteurs d'État ne se fait pas selon une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable ni selon une approche en exclusion par rapport à l'univers investissable. Pour les émetteurs privés et quasi-publics : la construction du portefeuille permet d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que note moyenne ISR de l'univers d'analyse après élimination de 20% des valeurs en conformité avec le label ISR (comportant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'univers d'analyse (hors valeurs interdites, telles que définies dans le prospectus) sont donc éligibles à cette poche, à condition que la note moyenne extra-financière de ladite poche respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, Ostrum met en place la stratégie ISR du portefeuille.

Le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des titres souverains, des titres supranationaux, des titres publics ou semi publics, soit des titres privés (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les pays de ces émetteurs peuvent être, dans la limite de 10% de l'actif net, des pays émergents. Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (telle que définie par le prospectus) ou une notation jugée équivalente par Ostrum, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Par exception, le FCP pourra investir, à hauteur de 10% maximum de l'actif net, dans des titres souverains non notés ou ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits « High Yield » (titres à caractère spéculatif) (selon la même méthodologie qu'explicitée ci-avant), cette limite pouvant être portée à 20% maximum uniquement pour des titres souverains de la zone euro. L'exposition globale à ces titres ne pourra en aucun cas être supérieure à celle de l'indicateur de référence. Au global (titres acquis et titres dont la notation a été abaissée), le FCP ne pourra être exposé au-delà de 20% en titres non notés ou ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3.

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPC. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, Ostrum privilégiera la

sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la propre philosophie de LBP AM.

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP. Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210% de l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Déléataire de gestion financière : OSTRUM ASSET MANAGEMENT - Les modalités de cette délégation sont précisées dans le prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante
- Risque de liquidité
- Risque de crédit
- Risque de perte découlant du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 482 €	8 205 €
	Rendement annuel moyen	-15,18%	-3,88%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 482 €	8 205 €
	Rendement annuel moyen	-15,18%	-3,88%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 072 €	10 605 €
	Rendement annuel moyen	0,72%	1,18%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	11 265 €	11 931 €
	Rendement annuel moyen	12,65%	3,59%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 30/08/2019 et 31/03/2023 pour le scénario défavorable
- 27/11/2015 et 27/11/2020 pour le scénario intermédiaire
- 28/03/2013 et 28/03/2018 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME CÔTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	715 €	1 260 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,15%	2,41% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,6% avant déduction des coûts et de 1,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6,0% du montant investi, il s'agit du montant maximal que vous paierez, la personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 600 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,45% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	45 €
Coûts de transaction	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	70 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 4 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr0013241049>.